

1391/Budget.

14 juillet 1961

Subdélégation
art. 15/01.

TRANSMIS copie pour information à :
- Monsieur le Ministre des Finances
à KIGALI.--
- Monsieur le Résident du Rwanda
à KIGALI.--
- Monsieur le Directeur des Affaires
Politiques et Administratives à
USUMBURA.--
Monsieur le Chef du Contrôle
Budget du Rwanda à KIGALI.--

A Monsieur le Précepteur
de l'Assemblée Législative
à
KIGALI.--

Monsieur le Précepteur,

J'ai l'honneur de vous subdéléguer à charge de l'article 15/01 la somme de 600.000 francs (six cent mille francs) pour frais de fonctionnement de l'Assemblée législative (traitements et indemnités des conseillers, organisation matérielle, fournitures, indemnités kilométriques allouées aux membres.)

La présente subdélégation est valable pour une période de deux mois, à partir du 1 juillet au 30 août 1961 et représente un tiers de la totalité du crédit vous réservé pour le second semestre 1961.

Veuillez agréer, Monsieur le Précepteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre
J.B. RWASIBO,

Vide B.C.

Chaudhury

7